

N/REF : 24/08/2026 13H43 C:000053 I:02515
V/REF : AC/C53351
V/Email reçu le Lundi 24/08/2026 à 13H43

AIGUILLON CONSTRUCTION
Service Comptabilité
60 AVENUE DU CANADA
CS 50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PMT
IMMEUBLE : PARMENTIER -PMT
21, RUE PARMENTIER
.
35700 RENNES

Rennes, le 28 Aout 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 21, RUE PARMENTIER - MR BLIHI QUINTO : 07 78 90 95 69

MOTIF : AJOUT ROBINET MACHINE A LAVER DANS LA CUISINE
Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 24/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
FOURNITURE ET POSE ROBINET DE MACHINE A LAVER DANS LA CUISINE AVEC
APPLIQUE PIQUAGE EAU FROIDE CUISINE
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 25/08/26 A 14H46 ADARIY@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL183-FP.Robinetterie MaL		1	92,62
				92,62
		TOTAL H.T.		92,62
		T.V.A. a 10,00%		9,26
		TOTAL T.T.C.En EURO		<u>101,88</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.